

Lettre du 8 décembre 2023

Les conditions de travail des personnels de direction : à l'ordre du jour de la formation spécialisée grâce à IDFO.

Le sujet essentiel des conditions de travail relève de la F3SCT, instance officielle, et non de discussions informelles ou de groupes de travail sans cadre réglementaire officiel.

Depuis la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ont été remplacés par les comités sociaux d'administration (CSA) dans la fonction publique d'État. Au sein des CSA, il existe des formations spécialisées en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT). Désormais, la F3SCT remplace le CHSCT-M.

Lors de la Formation Spécialisée (F3SCT) du 23 novembre 2023, Agnès Andersen, Secrétaire Générale d'**Indépendance et Direction**, et Agnès Prouteau, membre de la F3SCT au titre de la FNEC-FP-FO, ont porté les revendications d'Indépendance et Direction concernant les conditions de travail des personnels de direction.

Pour **Indépendance et Direction**, c'est bien dans cette instance, et non dans des groupes de travail sans cadre réglementaire officiel, que doit être traitée la question de la dégradation des conditions de travail des personnels de direction. Indépendance et Direction a présenté, le 23 novembre, huit avis objectifs. Tous ont été adoptés. Ils seront donc portés au compte rendu de la F3SCT, point d'appui pour obtenir les avancées attendues.

Retrouvez l'intégralité de nos interventions et le détail des avis dans le prochain iDées mag à paraître sous quelques jours.

Vous souhaitez nous rejoindre ? Vous pouvez adhérer en suivant ce lien :

[ADHÉRER à ID-FO](#)